

La santé mentale en tant que droit fondamental

Le droit à la santé mentale est reconnu tant au niveau international qu'au niveau de l'Union européenne :

- L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être.
- Au sein de l'UE, l'article 35 de la Charte des droits fondamentaux garantit l'accès aux soins de santé préventifs et aux traitements médicaux.
- Cela s'applique à toutes les personnes au sein de l'UE, quel que soit leur statut juridique.

Cadres juridiques de l'UE protégeant les droits en matière de santé mentale

L'Union européenne a adopté plusieurs directives qui protègent les droits des migrants en matière de soins de santé.

- La directive 2013/33/UE – la directive sur les conditions d'accueil – stipule que les demandeurs d'asile ont droit à l'assistance médicale ou autre nécessaire, y compris aux soins de santé mentale.
- La directive 2011/24/UE favorise l'accès transfrontalier aux soins de santé.
- Ces lois garantissent que même les personnes sans résidence permanente peuvent bénéficier de soins essentiels.

Qui a droit aux services de santé mentale ?

10

L'accès aux soins de santé mentale s'applique à un large éventail de personnes :

- Citoyens de l'UE
- Les demandeurs d'asile
- Réfugiés au titre de la Convention de Genève
- Ressortissants de pays tiers (avec ou sans papiers)
- Victimes de la traite
- Mineurs non accompagnés

Même les migrants sans papiers ont droit à des soins de santé urgents et essentiels dans de nombreux pays de l'UE.

Obstacles courants à l'accès

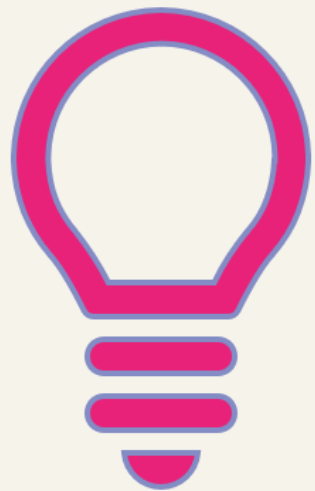
Malgré ces protections juridiques, de nombreux migrants ont du mal à accéder aux soins.

Parmi ces obstacles, on peut citer :

- Différences linguistiques
- La crainte des autorités
- Méconnaissance de leurs droits
- La stigmatisation culturelle liée à la santé mentale.

Ces difficultés sont souvent aggravées par des traumatismes ou un manque de confiance dans le système.

Scénario n° 1



Adnan est un demandeur d'asile de 30 ans vivant en Italie. Il souffre de cauchemars et de crises de panique liés au traumatisme subi pendant son voyage. Il évite de demander de l'aide car il craint que cela n'affecte sa demande d'asile.

En vertu du droit européen, Adnan a droit à un soutien psychologique par le biais du système de santé national.

Les accompagnateurs peuvent jouer un rôle clé pour rassurer des personnes comme Adnan quant à leurs droits.

Le rôle de la langue et du consentement éclairé

L'accès ne se limite pas à la simple disponibilité des services : il s'agit également de veiller à ce qu'ils soient compréhensibles et adaptés à la culture.

En vertu du droit européen, les personnes doivent recevoir des informations sur leurs soins dans une langue qu'elles comprennent.

Ceci est essentiel pour garantir le consentement éclairé, c'est-à-dire l'acceptation d'un traitement fondée sur une compréhension claire et volontaire de ce qu'il implique.

Confidentialité et confiance

La confidentialité est un principe fondamental dans le domaine des soins de santé.

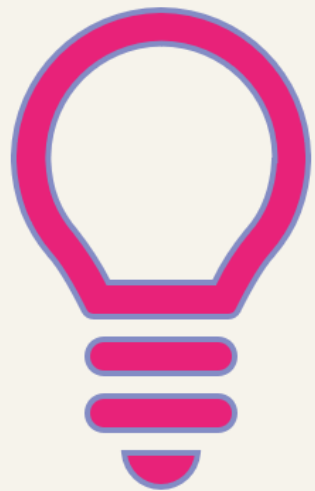
Pour les migrants, cela revêt une importance particulière.

Les informations partagées avec les professionnels de la santé mentale ne doivent pas être transmises aux autorités chargées de l'immigration.

Cette protection est inscrite dans la législation européenne sur la protection des données, notamment dans le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le fait d'être clair à ce sujet renforce la confiance.

Scénario n° 2



Leyla, une migrante vivant en Espagne, se sent très déprimée. Elle souhaite obtenir de l'aide, mais craint que ses informations ne soient transmises aux services d'immigration.

En réalité, les professionnels de santé espagnols – comme leurs homologues dans toute l'UE – sont tenus par la loi de préserver la confidentialité des informations médicales.

Orienter Leyla vers un travailleur social de proximité ou une clinique adaptée à sa culture peut contribuer à apaiser ses craintes.

Comprendre les différences nationales et régionales

Si les directives européennes fixent des normes minimales, **la manière dont les soins de santé mentale sont dispensés peut varier d'un pays à l'autre.**

Il est important de bien connaître les procédures locales et les points d'accès.

En tant que conseiller non professionnel, connaître les cliniques locales, les services d'urgence et les organisations de soutien peut faire toute la différence !



Photo de Christian Lue sur Unsplash

Le rôle du conseiller pair

En tant que conseiller non professionnel :

- On ne vous demande pas de donner des conseils médicaux, mais vous êtes une source d'information fiable.
- Vous pouvez aider les autres à comprendre leurs droits, à accéder à des services d'interprétation et à réduire leur peur et leur confusion.

Les conseillers pairs peuvent jouer un rôle très efficace en tant que médiateurs culturels et accompagnateurs lors des premières démarches vers la prise en charge.



Résumé des points clés

- Toute personne résidant dans l'UE, quel que soit son statut, bénéficie d'un certain niveau d'accès aux soins de santé, y compris aux soins de santé mentale.
- Les directives de l'UE et les traités relatifs aux droits de l'homme offrent un solide fondement juridique.
- Il est essentiel de bien comprendre les droits linguistiques, la confidentialité et le consentement éclairé.
- Les conseillers non professionnels peuvent jouer un rôle important pour combler le fossé entre les droits et l'accès aux soins.

Petite réflexion...

Avant de passer à l'unité 2, prenez un moment pour réfléchir à ce que vous venez d'étudier dans l'unité 1.

Commencez par réfléchir à la communauté dans laquelle vous travaillez ou vivez :

- Quelles sont les idées fausses courantes que les gens ont concernant leur droit à bénéficier d'un soutien en santé mentale ?
- Comment pourriez-vous les aider à y voir plus clair ou les rassurer d'une manière adaptée à leur culture ?

